

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 3 octobre 2016

19 h mairie, salle consulaire

Le lundi 3 octobre 2016, à 19 h, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique salle consulaire de la mairie, sous la présidence de Pierre Fillon, maire

Présents : Christian Trémoulet, Josiane Mouchet, Pierre Artique, Chrystelle Beurrier, Roger Béchet, Philippe Bertrand, Philippe Delerce, Denise Gignoux, Bernard Meillason, Carole Dinger, Coralie Marmot

Excusées : Cécilia Mota (pouvoir à Denise Gignoux), Laurence Lassort (pouvoir à Pierre Fillon), Christophe Coste

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de conseillers municipaux présents	12
Nombre de votants	12 jusqu'à 19h07, 14 ensuite

Date de convocation du conseil municipal	26 septembre 2016
--	-------------------

Le maire ouvre la réunion à 19 h 02

Philippe Delerce est désigné en tant que secrétaire de séance

Le maire demande à rajouter à l'ordre du jour :

- Amortissement de logiciel
- Création de postes suite à avancements de grades

I/ Compte rendu de la séance du 5 septembre 2016

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II/ Compte rendu d'activités du camping La Pinède

Le directeur du camping ayant fait savoir que le directeur commercial de Campéole a souhaité présenter ce compte rendu au conseil municipal, le maire demande que ce point soit reporté à une séance ultérieure.

III/ Ouverture d'une ligne de trésorerie au Crédit Agricole des Savoie

Le maire, expose au conseil municipal que diverses subventions obtenues pour financer les travaux de la voie verte auprès du conseil départemental ne seront perçues qu'après l'exécution des chantiers.

Ainsi, pour pallier les décalages des versements, il convient d'assurer la trésorerie nécessaire afin de régler les factures correspondantes en ouvrant une ligne de trésorerie.

Il propose au conseil municipal d'accepter la proposition faite par le Crédit Agricole des Savoie :

plafond autorisé de 500 000 €, expiration du contrat à 12 mois, frais de dossier offerts, commission d'engagement 0,15 %, tirage minimum de 20 000 €, intérêts E3M moyenné -0,99 % en août 2016, plus 1,28 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de contracter auprès du Crédit Agricole des Savoie une ouverture de crédit « ligne de trésorerie » d'un montant maximum de 500 000 € telle qu'énoncée pour le financement de ses besoins de trésorerie.

AUTORISE le maire à signer le contrat correspondant.

Carole Dinger et Coralie Marmot arrivent à 19h07

IV/ Modification du régime indemnitaire des agents communaux

Le maire explique au conseil qu'une réforme du régime d'attribution des primes versées aux agents de la commune s'appliquera au 1^{er} janvier 2016.

Un projet de délibération est présenté au conseil, qui devra être adressé avant le 10 octobre au Centre de Gestion 74 pour avis de son comité technique réuni le 10 novembre.

Les services ont participé à 5 réunions de présentation et d'explication de cette réforme (CDG 74, préfecture, et CCBC).

Le conseil communautaire a délibéré en juillet 2016 pour arrêter le régime indemnitaire de ses agents.

Un document est distribué et commenté afin d'expliquer comment les salaires des agents de la fonction publique territoriale sont établis, et des précisions sont données quant au régime indemnitaire voté par le conseil municipal en 2001, 2004 et 2007.

Puis les grands principes de la réforme sont présentés aux élus.

S'appliquant aux trois filières de la fonction publique (Etat, hospitalière et territoriale), cette réforme a pour but principal d'harmoniser les différentes primes aux fins d'harmonisation et de comparabilité.

Elle met en place le RIFSEEP : régime indemnitaire lié aux fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel.

Le Rifseep prévoit deux parts : l'IFSE (indemnité de fonction de sujétion et d'expertise), fixe versé mensuellement à chaque agent en fonction de ses responsabilités et de son cadre d'emploi, et le CIA (complément indemnitaire d'appréciation), part facultative éventuellement versée au terme de l'entretien professionnel annuel.

Le projet de délibération est ensuite présenté, qui sera susceptible d'aménagement et devra être présenté à nouveau au conseil en vue d'être soumis à délibération

V/ Urbanisme

Déclarations préalables accordées

-Fabrice Baud-Lavigne, fermeture de l'abri voiture, Domaine de la Chénaie

-Guillaume Bullat, agrandissement des ouvertures et pose d'une toiture sur abri, Chevilly

VI/ Durée d'amortissement des logiciels, budget principal

Sur proposition du maire, la durée d'amortissement des logiciels est fixée à 2 ans.

VII/ Avancement de grade, ajustement des postes

Afin de prendre en compte les avancements de grade proposés par le Centre de Gestion 74, sur proposition du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-SUPPRIME les postes d'adjointe administrative territoriale principale de 2^{ème} classe; et adjointe administrative territoriale de 2^{ème} classe

-CREE les postes d'adjointe administrative territoriale principale de 1^{ère} classe et adjointe administrative territoriale de 1^{ère} classe

VIII/ Questions diverses

a/ Pierre Artique propose de déplacer la réunion de la commission « fleurissement-environnement-tourisme » initialement prévue mardi 4 octobre au jeudi 13 octobre à 18h30

b/ Philippe Bertrand souligne que les jeux pour enfants ont été installés place de Chevilly. L'organisme de contrôle effectuera sa visite jeudi 13 octobre

c/ Chrystelle Beurrier

-informe le conseil que le club de foot Léman Presqu'île ne souhaite plus utiliser les installations d'Excenevex.

Une demande émanant du club de Sciez va être faite.

-informe qu'une subvention de 50 000 € a été attribuée par le Conseil départemental, au profit des travaux du Snack.

Les services administratifs ont fait le nécessaire afin de la percevoir.

d/ Christian Trémoulet

-fait le nécessaire pour réceptionner les travaux de réfection du court de tennis

-informe que les travaux de la voie verte viennent de reprendre entre le chemin de la falaise et le giratoire de l'église.

-un soin tout particulier sera porté à la sécurité (protection des piétons et rappel de la priorité à droite en zone 30).

-un ralentisseur par rabaissement sera installé sous réserve d'approbation par le service voirie du conseil départemental.

-le camping La Pinède étant désormais fermé, les glissières bois vont pouvoir être installées.

e/ Josiane Mouchet

-informe que le journal communal sortira le 6 octobre en vue de sa distribution immédiate.

-fait état de l'installation de nouvelles boîtes Cidex près de la Symphorienne, en remplacement de ceux proches du lavoir place du Centre.

f/ le maire

fait état de la réunion annuelle de fin de saison des acteurs de la plage.

Tous s'accordent à reconnaître que la saison a été très bonne, grâce aussi à l'implication de la commune et de l'ensemble de ses services.

Ils suggèrent de réaliser deux projets: fabrication d'un cendrier de plage (avec participation financière) en vue de sa distribution aux usagers, signalétique lumineuse du parking des Voix de façon à en assurer la visibilité nocturne.

g/ agenda

lundi 10 octobre, commission d'urbanisme

jeudi 13 octobre, 18h30 commission fleurissement-environnement-tourisme »

samedi 15, rue des Ecoles, Symphorienne, « Les Ateliers au Jardin »

lundi 7 novembre, 19h, conseil municipal, (municipalité vendredi 28 à 15h)

vendredi 11 novembre, 11h au monument aux morts, cérémonie de l'armistice 1918

lundi 14 novembre, commission finances et personnels

lundi 5 décembre, 19h , conseil municipal (municipalité vendredi 25, 15h)

samedi 11 décembre, 12h Smack de la Plage, repas des Aînés, animation

samedi 7 janvier, 17h Symphorienne, vœux du maire et du conseil municipal

La séance est levée à 20h45

Le secrétaire de séance
Philippe Delerce

le maire
Pierre Fillon

J-F Tanghe, conseil municipal 3 octobre 2016

